



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 1^{er} JUILLET 2024

N°2024-30

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 1^{er} juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 25 juin 2024

Date d’Affichage : 25 juin 2024

PRESENTS : Mesdames, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Loïc CHATILLON donne son pouvoir à Alexandre FRESNEAU, Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO, Christelle FROMENTEAU donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD, Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,

SECRÉTAIRE : Nathalie FILLATRE

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs

Objet de la délibération : Tarifs de la garderie pour l'année 2024-2025.

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan de la gestion de la garderie de l'année scolaire 2023/2024, arrêté au 25 juin 2023.

Le montant des recettes est de 9 004,85€, le montant des dépenses est de 15 897€, soit un déficit de 6 892,37€.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de maintenir les tarifs pour la rentrée prochaine, comme suit :

| LIBELLES | ANNEES SCOLAIRES | | |
|---|------------------|-----------|--------------------------|
| | 2022/2023 | 2023/2024 | Proposition 2024/2025 |
| Famille 1 enfant | 1,00 € | 1,20 € | 1,20 € |
| Famille 2 enfants (par enfant) | 0,80 € | 1,00 € | 1,00 € |
| Famille 3 enfants et plus (par enfant) | 0,75 € | 0,80 € | 0,80 € |

- Toute ½ heure commencée à partir de 6h30 le matin et 16h30 l'après-midi est due, par élève jusqu'à 18 h 30,
- La facturation de la majoration pour la pénalité de retard après 18 h 30 est fixée à **15 € par famille**.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire, Géry WIBAUX

AR Prefecture

086-218601862-20240701-2024_30-DE
Reçu le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024



G. Wibaux